

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**12 JANVIER 2026
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 janvier 2026, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Caroline Charland, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de cohésion entre le conseil Ville de Varennes et les citoyens tout au long du prochain mandat.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2026-01 préparé par le Service des ressources humaines en date du 16 décembre 2025.

Dépôt – Mouvement de personnel
Personnel cadre (1^{er} juillet au 31 décembre 2025)

La greffière prend acte du dépôt du *Tableau des changements apportés aux conditions de travail du personnel cadre* préparé par le Service des ressources humaines en date du 15 décembre 2025.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2026-001

Approbation du procès-verbal
Séance ordinaire 1^{er} décembre 2025

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2026-002

**Approbation du procès-verbal
Séance extraordinaire budget 15 décembre 2025**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire budget tenue le 15 décembre 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2026-003

**Approbation du procès-verbal
Séance extraordinaire autres 15 décembre 2025**

IL est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire autres tenue le 15 décembre 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2026-004

Approbation des comptes – Décembre 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 4 936 375,66 \$ au fonds d'administration, 3 020 606,97 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 7 956 982,63 \$, préparée et déposée par la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe pour le mois de décembre 2025.

Certificat de la trésorière numéro 4075

ADOPTÉE.

2026-005

Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2025

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2025 de 309 001 \$ au fonds d'administration et de 192 071 \$ en projets d'investissements, conformément aux documents déposés par la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe en date du 5 janvier 2026 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

**A-2026-01 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement –
Règlement RM-VAR-204-4 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204
concernant la circulation afin de régir les terrains de stationnement
privés**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement RM-VAR-204-4 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de régir les terrains de stationnement privés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2026-02 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement –
Règlement RM-VAR-205-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205
relatif au stationnement hivernal afin de régir les terrains de
stationnement privés**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement RM-VAR-205-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal afin de régir les terrains de stationnement privés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2026-03 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement –
Règlement 985-9 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin
de régir les terrains de stationnement privés**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 985-9 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de régir les terrains de stationnement privés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2026-04 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement –
Règlement 1003 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
de la Ville de Varennes**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 1003 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

La greffière présente le projet de règlement visé.

Ledit membre du conseil dépose le projet de règlement visé.

2026-006

Adoption – Règlement 529-13 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse, dans le but de modifier le titre du règlement ainsi que l'article 7 pour y ajouter une disposition sur le déplacement de la neige

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire autres du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 529-13 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse, dans le but de modifier le titre du règlement ainsi que l'article 7 pour y ajouter une disposition sur le déplacement de la neige.

ADOPTÉE.

2026-007

**Adoption premier projet
Permettre la construction d'un bâtiment principal
53, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment principal situé au 53, rue Sainte-Anne comprenant huit unités d'habitation;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 21 février 2024 du projet de loi 31 qui permet à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution cadre 2024-133 qui fixe les balises du pouvoir de dérogation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2025-036 du 4 juin 2025, le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et s'est assuré de respecter les critères d'évaluation de l'article 22 du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 807 ainsi que du règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de construction d'un bâtiment principal situé au 53, rue Sainte-Anne dans la zone H-630 comprenant huit unités d'habitation selon les plans déposés par le requérant et datés du 21 mai 2025, version 1 et conditionnellement à l'obtention d'un permis de construction, ainsi que toute autre autorisation municipale normalement requise dans le cadre de la réalisation du projet;

DE PRÉVOIR une assemblée publique de consultation le 26 janvier 2026 afin d'expliquer le projet de construction et entendre tout personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

QUE la présente autorisation est valide jusqu'au 21 février 2027, ou toute autre date que le gouvernement aura décrété comme étant la date butoir du projet de loi 31.

ADOPTÉE.

2026-008

**Adoption premier projet
Autorisation du projet de construction d'un bâtiment principal mixte
1717, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment principal mixte situé au 1717, route Marie-Victorin qui comprendra 80 logements résidentiels;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-003 du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et s'est assuré de respecter les critères d'évaluation de l'article 22 du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 807 ainsi que du règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT l'adoption finale de la résolution 2024-098 lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 autorisant le projet de construction conditionnellement au début des travaux en 2024;

CONSIDÉRANT le retard des travaux occasionnés par les multiples modifications du gouvernement entraînant le non-respect de la condition;

CONSIDÉRANT que les travaux peuvent maintenant débuter et que le processus d'adoption doit être repris en intégralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de construction d'un bâtiment principal mixte situé au 1717, route Marie-Victorin dans la zone H-518, le tout selon les plans concepts déposés le 6 février 2024 par le requérant, version 23-0571, conditionnellement aux éléments suivants :

- que les deux premiers étages hors-sols soient destinés à des usages commerciaux et à l'usage P1-02-01 Centre de santé et de services sociaux;
- qu'un permis soit émis conformément au Règlement de permis et certificats numéro 711;
- que le projet doit être conforme au Règlement de construction numéro 709.

DE PRÉVOIR une assemblée publique de consultation le 26 janvier 2026 afin d'expliquer le projet de construction et entendre toute personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

QUE la présente autorisation est valide jusqu'au 21 février 2027, ou toute autre date que le gouvernement aura décrété comme étant la date butoir du projet de loi 31.

ADOPTÉE.

2026-009

Certificat d'autorisation initial P.I.I.A. n° 2022-078
Permettre de conserver le revêtement extérieur sur le mur arrière du
garage de stationnement en structure isolée
2, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la résolution 2022-342 autorisant l'agrandissement d'un garage de stationnement en structure isolée tel que présenté sur les plans concepts datés du 22 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux par le propriétaire diffère des plans par la conservation du matériau de revêtement extérieur de type papier brique sur le mur arrière;

CONSIDÉRANT que le projet ainsi modifié ne respecte pas l'objectif 3 de l'article 27 du règlement relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-066 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la conservation du revêtement extérieur de type papier brique sur le mur arrière du garage de stationnement en structure isolée situé au 2, rue Sainte-Anne, dans la zone H-630, réalisé le 29 octobre 2025.

ADOPTÉE.

2026-010

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-083
Régulariser l'installation d'une enseigne murale
2562, route Marie-Victorin
Meubles Daviau

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser la modification d'une enseigne murale située au 2562, route Marie-Victorin, dont le plexiglas a été remplacé;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-076 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-083 afin de régulariser la modification d'une enseigne murale dont le plexiglas a été remplacé située au 2562, route Marie-Victorin, dans la zone H-642, le tout, tel que réalisé le 22 septembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-011 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-084**
Permettre la modification d'un bâtiment principal communautaire
195, rue Sainte-Anne
Basilique Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal communautaire situé au 195, rue Sainte-Anne, par l'ajout de chatières sur la toiture des clochers de la basilique;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-069 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-084 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal communautaire par l'ajout de chatières sur la toiture des clochers de la basilique situé au 195, rue Sainte-Anne, dans la zone P-636, le tout, selon les plans concepts datés du 17 septembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-012 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-085**
Régulariser la modification d'un bâtiment principal commercial
920, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser la modification d'un bâtiment principal commercial situé au 920, boulevard Lionel-Boulet, dont certains éléments architecturaux ont été repeints;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-079 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-085 afin de régulariser la modification d'un bâtiment principal commercial, dont certains éléments architecturaux ont été repeints, situé au 920, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-208, le tout, tel que réalisé le 24 septembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-013 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-088**
Permettre la modification d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne détachée
1623, route 132
Atelier St-Denis

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne détachée située au 1623, route 132;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-077 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-088 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne détachée située au 1623, route 132, dans la zone C-229, le tout, selon les plans concepts datés du 5 novembre 2025, version 1.

ADOPTÉE.

2026-014

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-089
Régulariser la modification d'un bâtiment principal résidentiel
135, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser la modification d'un bâtiment principal résidentiel situé au 135, rue Sainte-Anne, remplaçant le revêtement de toiture et le revêtement d'aluminium;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-068 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-089 afin de régulariser la modification d'un bâtiment principal résidentiel remplaçant le revêtement de toiture et le revêtement d'aluminium situé au 135, rue Sainte-Anne, dans la zone H-631, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par les requérants le 23 octobre 2025.

ADOPTÉE.

2026-015

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-091
Permettre la modification d'un bâtiment principal commercial
320, boulevard de la Marine
Tim Hortons

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal commercial situé au 320, boulevard de la Marine, par la réparation et la peinture des murs extérieurs et l'installation d'un bandeau métallique;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-074 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-091 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal commercial par la réparation et la peinture des murs extérieurs et l'installation d'un bandeau métallique situé au 320, boulevard de la Marine, dans la zone C-564, le tout, selon les plans concepts datés du 10 octobre 2025, version 4, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager du terrain satisfaisant les normes exigées par le règlement de zonage en vigueur soit déposé et qu'une intervention soit réalisée pour l'enclos à déchet afin d'améliorer son apparence.

ADOPTÉE.

2026-016 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-100
Permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée
320, boulevard de la Marine
Tim Hortons

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée situées au 320, boulevard de la Marine;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-075 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-100 afin de permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée situées au 320, boulevard de la Marine, dans la zone C-564, le tout, selon les plans concepts datés du 26 septembre 2025, version 1, conditionnellement au retrait des enseignes temporaires sur la façade gauche, l'enseigne sous forme de timbre sur le mur latéral droit et les structures métalliques apposées sur le poteau de l'enseigne détachée.

ADOPTÉE.

2026-017 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-092
Permettre la modification d'un bâtiment principal commercial
565, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal commercial situé au 565, boulevard Lionel-Boulet, par la reconstruction d'une section du bâtiment et par le remplacement du revêtement métallique;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-078 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marci
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-092 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal commercial par la reconstruction d'une section du bâtiment et par le remplacement du revêtement métallique situé au 565, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-228, le tout, selon les plans concepts datés du 5 novembre 2025, version 1, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager du terrain conforme aux normes du règlement de zonage en vigueur soit déposé et que la structure de l'enseigne détachée soit peinte d'une couleur harmonisée aux nouvelles teintes du bâtiment principal.

ADOPTÉE.

2026-018

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-093
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
3808, chemin de la Côte-Bissonnette**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel situé au 3808, chemin de la Côte-Bissonnette, par le remplacement du revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-073 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-093 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel par le remplacement du revêtement extérieur situé au 3808, chemin de la Côte-Bissonnette, dans la zone A-306, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par les requérants le 5 novembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-019

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-094
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel
6, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel situé au 6, rue Sainte-Anne, par l'agrandissement en cour arrière au niveau de l'étage supérieur;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-067 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-094 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel par l'agrandissement en cour arrière de l'étage supérieure situé au 6, rue Sainte-Anne, dans la zone H-630, le tout, selon les plans concepts datés du 19 novembre 2025,

version 1 conditionnellement à ce que le revêtement extérieur utilisé pour l'agrandissement soit le même que le clin installé sur la partie existante du bâtiment.

ADOPTÉE.

**2026-020 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-095
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel pour
aménager une unité d'habitation accessoire
108, rue du Fief**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel pour aménager une unité d'habitation accessoire situé au 108, rue du Fief, par l'ajout d'un étage;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-080 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-095 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel pour aménager une unité d'habitation accessoire par l'ajout d'un étage, situé au 108, rue du Fief, dans la zone H-508, le tout, selon les plans concepts datés du 1^{er} décembre 2025, version 3.

ADOPTÉE.

**2026-021 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-098
Permettre la construction d'un garage de stationnement en structure
isolée
330, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la construction d'un garage de stationnement en structure isolée situé au 330, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-070 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-098 afin de permettre la construction d'un garage de stationnement en structure isolée situé au 330, rue Sainte-Anne, dans la zone H-644, le tout, selon les plans concepts datés du 25 novembre 2025, et selon les conditions suivantes :

- La toiture doit être recouverte du même revêtement que le bâtiment principal;
- Le revêtement extérieur en clin doit être de la même couleur que le revêtement en clin sur le bâtiment principal;

- Les ouvertures doivent avoir le même traitement architectural que celles du bâtiment principal;
- La porte de garage ainsi que la porte de service doivent être de la même couleur que la porte d'entrée du bâtiment principal située sur la façade principale.

ADOPTÉE.

**2026-022 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-101
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
3420, rang de Picardie**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel situé au 3420, rang de Picardie, par le remplacement du revêtement de la toiture;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-072 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-101 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel par le remplacement du revêtement de la toiture situé au 3420, rang de Picardie, dans la zone A-302, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par les requérants le 2 décembre 2025.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2026-023 Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville
32, rue Massue**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes en vertu duquel la Ville et le ministère de la Culture et des Communications accordent aux propriétaires d'un bâtiment admissible une subvention pour la réalisation de travaux de restauration;

CONSIDÉRANT la demande de subvention des propriétaires du 32, rue Massue à la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que la MRC ont constaté que toutes les conditions requises au versement de la subvention étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 16 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'une aide financière à la restauration patrimoniale de 35 139,23 \$ aux propriétaires du 32, rue Massue pour des travaux de réparation et d'installation d'une toiture à joint debout en galvalume;

DE PARTAGER la dépense entre la Ville et la MRC selon les montants suivants :

- Un montant de 14 055,69 \$ sera financé par le fonds patrimonial de la Ville;
- Un montant de 21 083,54 \$ sera avancé par la Ville jusqu'au versement de la contribution du ministère de la Culture et des Communications, par la MRC, à la Ville.

Certificat de la trésorière numéro 4078

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-024

Comité consultatif d'urbanisme Renouvellement et nomination de membres

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme venait à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un des membres actuels souhaite renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT le non-renouvellement des membres du comité aux sièges numéro 3 et 5;

CONSIDÉRANT que les membres occupant les sièges numéro 2 et 4 ont été élus à titre de conseillers municipaux et ne peuvent, de ce fait, poursuivre leur participation au sein du comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer lesdits membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland

DE RENOUVELLER le mandat de monsieur Yann Bousquet pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme au siège 1 du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;

DE NOMMER mesdames Laurie Perreault et Danielle Savoie à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme aux sièges numéro 3 et 5 pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;

DE NOMMER messieurs Ignacio Kurte Silva et Thierry Nguiamba à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme aux sièges numéro 2 et 4 pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Madame la conseillère Carine Durocher demande à monsieur le maire Martin Damphousse d'ouvrir le vote sur cette question.

Monsieur le maire Martin Damphousse appelle le vote :

Pour : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Caroline Charland, Natalie Parent et Brigitte Collin

Contre : Madame la conseillère Carine Durocher et monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2026-025 Renouvellement de gré à gré – Assurances de dommages – Regroupement Varennes/Sainte-Julie – Terme 2025-2026

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente du regroupement Varennes / Sainte-Julie relative à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2023-2028;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., pour le renouvellement des assurances du bloc A soit biens, bris d'équipements et délits, pour le bloc B, responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et responsabilité municipale, ainsi que pour le bloc C assurances automobile des propriétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUELER de gré à gré les contrats d'assurances de dommages de la Ville pour les blocs A et C du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} décembre 2026 et pour le bloc B, du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2027, aux assureurs suivants :

Assurances	Assureurs	Courtiers
A) Biens, bris équipements et délits	Beneva	Assureur direct
B) Assurance responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale	Lloyd's, Trisura et Definity	BFL Canada & Associés
C) Automobile	Northbridge	BFL Canada & Associés

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement du bloc A) assurance bien, bris d'équipements et délit à Beneva, pour 178 192,11 \$ taxes incluses;

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement du bloc B) assurance responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale à BFL Canada & Associés pour 230 875,28 \$ incluant les taxes applicables ainsi que les frais de courtage;

D'OCTROYER le contrat pour le renouvellement du bloc C) assurance automobile des propriétaires à BFL Canada & Associés, pour 63 223,82 \$ incluant les taxes applicables ainsi que les frais de courtage;

DE VERSER 50 645 \$ constituant la quote-part de la Ville aux fonds de garantie collectif;

D'AUTORISER le directeur des Services juridiques et greffe ou en son absence, la directrice adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

**2026-026 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Budget et quote-part 2026**

CONSIDÉRANT que le 20 novembre 2025, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, a adopté son budget pour l'exercice financier 2026 (résolution 25-5595);

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2026 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 20 novembre 2025;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part d'un montant de 1 846 272 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE.

**2026-027 Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional
Budget et quote-part 2026**

CONSIDÉRANT que le 20 novembre 2025, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2026 de la Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 20 novembre 2025;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part d'un montant de 144 708 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE.

**2026-028 Autorité régionale de transport métropolitain
Quote-part 2026**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de la quote-part 2026 correspondant à 1 865 217,52 \$, réparti en 12 versements mensuels égaux à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Certificat du trésorier numéro 4074

ADOPTÉE.

**2026-029 Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités – Alberta
Autorisation de dépenses – 4 au 7 juin 2026**

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Frederick Groulx et madame la conseillère Natalie Parent sont délégués par la Ville de Varennes pour participer au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (ci-après nommée « FCM ») du 4 au 7 juin 2026 à Edmonton en Alberta;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements, de repas et d'activités de monsieur le conseiller Frederick Groulx et de madame la conseillère Natalie Parent, prévus au programme du congrès annuel de la FCM du 4 au 7 juin 2026, qui se déroulera en Alberta.

ADOPTÉE.

**2026-030 Calendrier des activités des membres du conseil – Janvier 2026
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de janvier 2026, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision quant à la dernière édition de l'Espace Varennes;
- Demande d'information quant à la judiciarisation de certains dossiers de la Ville;
- Demande d'information quant à la concordance entre les projets présentés lors de la séance de présentation budgétaire et ceux publiés dans la plus récente édition de l'Espace Varennes;

- Demande de suivi quant à la tenue d'une rencontre avec la Ville et les résidents du chemin de la Butte-aux-Renards relativement au transport lourd;
- Demande d'information quant au niveau d'endettement de la Ville comparativement aux autres villes du Québec;
- Demande d'information concernant les récentes activités de camionnage nocturne de la compagnie Bauval;
- Demande d'information quant aux sommes prévues au programme triennal d'immobilisations pour la construction de la nouvelle caserne.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 18.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA